

CC(15)3190:1 – CB/CG/sd

M. Vytenis Andriukaitis
Commissaire
DG Santé
BE-1049 Bruxelles

Bruxelles, le 16 avril 2015

Objet: demandes vis à vis de la *Xylella fastidiosa*

M. le Commissaire,

Nous nous permettons de vous contacter en relation au sujet de la détection et propagation de la maladie *Xylella fastidiosa* dans le territoire de l'Union Européenne et les conséquences qui pourront dériver.

Le Copa et la Cogeca ont été informés du nouveau projet de décision que la Commission a proposé au SCoPAFF le 27 mars dernier concernant des mesures visant à empêcher l'introduction et la propagation dans l'Union de *Xylella fastidiosa*. Ce projet suit la décision de juillet 2014, d'arracher toutes les plantes infectées, toutes les plantes présentant des symptômes d'une éventuelle infection et toutes les plantes susceptibles d'être infectées dans la zone délimitée de la région des Pouilles (90 000 hectares et 9 millions d'oliviers), ainsi que l'impossibilité de replanter les plantes vulnérables à la bactérie.

Ces mesures auront de sérieuses conséquences pour l'activité économique de cette région. La région des Pouilles est la deuxième région italienne en terme de surface agricole utile avec essentiellement des plantes pérennes et la première région productrice d'huile d'olive. Les oliviers représentent la principale culture de cette région. Elle pourvoit aussi de nombreux emplois et elle est source d'activités économiques.

Nous demandons qu'en même temps que l'examen de la nouvelle décision au SCoPAFF, la Commission devrait aussi examiner les coûts sociaux (pertes d'emploi), économiques (coûts de l'arrachage et perte de revenus pendant plusieurs années) et environnementaux (impact sur l'érosion des sols et la perte des puits de carbone) et proposer des modalités de compensation de revenu des agriculteurs pour qu'ils puissent passer cette période délicate.

Par ailleurs, la Commission devrait aussi analyser les alternatives pour les agriculteurs en termes de restauration et de reconversion du potentiel productif, notamment dans le cadre des fonds du développement rural.

Dans le même temps, il est impératif que les mesures de contrôle de propagation de la maladie soient effectives afin d'éviter la diffusion de la maladie dans les autres régions et Etats membres. Dans ce cadre, il est aussi important de noter que cet organisme nuisible pourrait aussi s'attaquer à d'autres cultures majeures, si ces plantes venaient à être contaminées. Il est donc important d'éviter toute contamination.

Etant donné qu'il n'existe pas de traitement curatif contre la *Xylella fastidiosa*, mais uniquement des traitements qui évitent la propagation de la maladie, il est aussi essentiel de faire des recherches sur des mesures curatives afin de pouvoir disposer d'une palette complète d'outils pour lutter contre cet organisme nuisible. En particulier, le cadre du programme de recherche Horizon 2020 devrait être utilisé dès que possible et en particulier en rendant prioritaire l'appel d'offres sur la *Xylella fastidiosa* et en octroyant des fonds supplémentaires.

Finalement, le Copa et la Cogeca souhaiteraient vous remercier pour la présentation réalisée par des représentants de la DG SANTE sur l'état des lieux de la *Xylella fastidiosa* au cours de la réunion conjointe du Comité de coordination politique du Copa et du Comité de coordination coopérative de la Cogeca du 9 avril 2015.

Nous vous remercions à l'avance pour l'attention que vous porterez à cette lettre et restons à votre disposition pour toute information ou discussion complémentaire à ce sujet. S'il vous plait, veuillez noter qu'une lettre pareille va être envoyée à votre collègue le Commissaire M. Hogan.

Veillez agréer, M. le Commissaire, l'expression de mes salutations distinguées.



Pekka Pesonen
Secrétaire Général